

Le 31 Décembre 1935, le paiement des cotisations de la Sécurité Sociale fut matérialisé à l'aide de timbres-poste normaux, en cours, et ce jusqu'en 1949.

Ci-dessous feuillet du 3ème trimestre 1940 du Numéro matricule 20/1.000.017/12, habitant à Romilly sur Seine (Aube)

ASSURANCE SOCIALES  
-:-:-:-:-

3ème trimestre 1940  
\*\*\*\*\*

FEUILLET INTERCALAIRE DE COTISATIONS.  
+:-

N° Matricule: *20/1.000.017/12*

Nom, prénoms & adresse de l'assuré: *Clerget André*  
**ROMILLY-SUR-SEINE (Aube)**

---

23.20



..... AUPARAVANT, les cotisations de la Sécurité Sociale étaient acquittées par des timbres fiscaux-sociaux, dont des Types " MERSON " surchargés ( M pour la maladie ) et ( V pour la vieillesse )

Ces timbres étaient imprimés par l'Atelier du Timbre et vendus dans les bureaux de poste.

Ils étaient collés sur des feuillets fournis par la Caisse de S.S. et voisinaient avec d'autres vignettes d'origine purement sociale

===== SURCHARGE ( M ) =====



===== SURCHARGE ( V ) =====

